

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /</p>	<p>L’an deux mille vingt et un Le 14 décembre à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.</p> <p><u>Date de convocation :</u> Le 10 décembre 2021. <u>Secrétaire de séance :</u> Gaël MENETRIER</p>
<p><u>Présents :</u> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Cécile CASSOU-LENS, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> Martin PHILIPPS, Estelle SIMONIN <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Arnaud POLLET</p>	

Délibération n° D21-23

Objet : Attribution des terrains communaux vacants et renouvellement des baux communaux échus

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu’une partie des baux communaux arrivait à terme en raison de départs à la retraite ou de cessation d’activité sur la commune. La répartition proposée des parcelles rendues libres est la suivante :

	Ex R. COMPAGNON	Ex E. MEGEVAND		Mickaël MAGNIN	S. MEGEVAND A. GUILLET GAEC La Motte	Irène ANEX	J-M MEGEVAND GAEC Le Grand Clos
BACCHUS 1521 C 9		98a 86	➔	98a 86			
BACCHUS 1521 D 11	94a 51					91a 01	
BACCHUS 1521 D 12	94a 54					94a 54	
AU VERNAY 537 B 4	48a 73				48a 73		
LES COTES 674 A 9		52a 60		52a 60			
LES COTES 674 A 10		60a 76		60a 76			
LE ROZET A 109		1ha 31ca					1ha 31ca

Il est précisé que :

- La parcelle BACCHUS 1521 D 11 d’une contenance de 94a 51ca sera partiellement occupée par le futur réservoir d’eau potable de la CCPC sur une surface de 350m² (la surface nette louée est de 91a 01ca),
- La parcelle LA SAUFFAZ 114 B anciennement exploitée par M. Raymond COMPAGNON d’une contenance de 28a 75ca ne sera pas relouée.
- La parcelle LE ROZET A 110 d’une contenance de 48a 10ca actuellement exploitée par M. Jean-Marc MEGEVAND sera régularisée sur le bail renouvelé.

Monsieur le Maire rappelle également que certains baux communaux arrivant à échéance, il est nécessaire de les renouveler.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

✓ **ACCEPTÉ** la répartition des parcelles rendues libres selon le tableau ci-dessous, qui viendront s'ajouter, pour chacun des bénéficiaires, aux parcelles faisant déjà éventuellement l'objet d'un bail avec la commune :

	Mickaël MAGNIN	S. MEGEVAND A. GUILLET GAEC La Motte	Irène ANEX	J-M MEGEVAND GAEC Le Grand Clos
BACCHUS 1521 C 9	98a 86			
BACCHUS 1521 D 11			91a 01	
BACCHUS 1521 D 12			94a 54	
AU VERNAY 537 B 4		48a 73		
LES COTES 674 A 9	52a 60			
LES COTES 674 A 10	60a 76			
LE ROZET A 109				1ha 31ca

✓ **ACCEPTÉ** le renouvellement des baux communaux échus,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme


Le Maire,
Vincent TISSOT
 CERNEX (Hte-Savoie)

Certifiée exécutoire le 15 décembre 2021

Transmise en Sous-Préfecture le 15 décembre 2021

Affichée le 15 décembre 2021